

10 novembre 2008



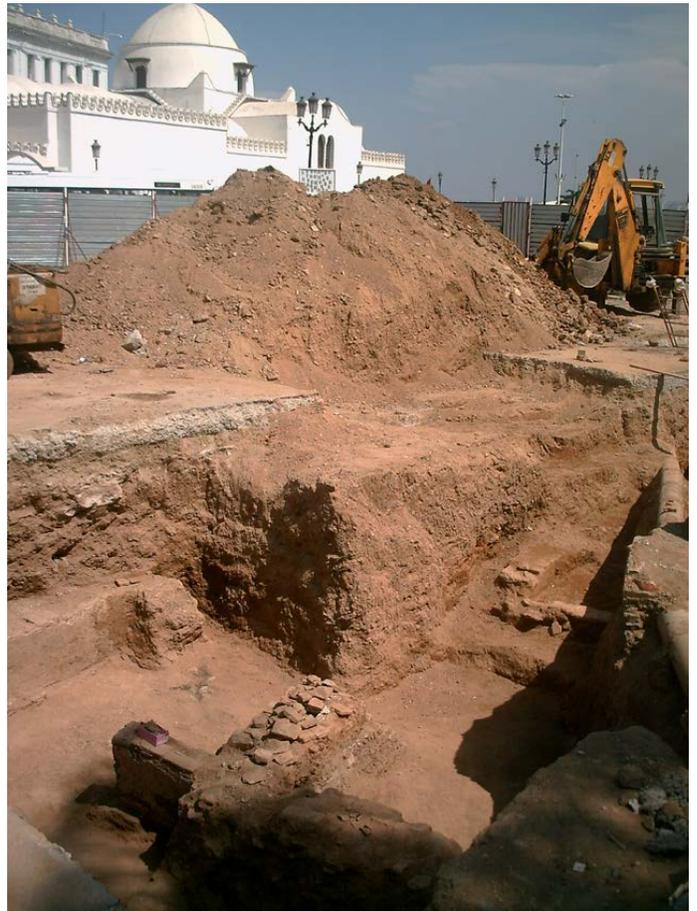
منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة



World Heritage Convention

اتفاقية التراث العالمي

RAPPORT DE MISSION relatif à la
KASBAH D'ALGER
Site inscrit sur la liste du Patrimoine
Mondial, UNESCO



Participants à la mission :

- Michel Brodovitch, Architecte, inspecteur général de l'Équipement, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement des territoires,
- François SOUK, Directeur interrégional Méditerranée, Institut national de recherches archéologiques préventives, (INRAP), Direction interrégionale méditerranée,
- Mounira Baccar, Spécialiste du programme, Centre du patrimoine mondial, Unité des États arabes

Dates de la mission : 26 au 30 septembre 2008, la Kasbah, Alger

Type de voyage : Etude du plan permanent de sauvegarde de la Kasbah d'Alger et des contraintes archéologiques engendrées par le tracé du métro d'Alger

Ville : Alger,

Pays : Algérie

Région : États arabes

OBJET ET NATURE DE LA MISSION

Cette mission était prise en charge financièrement par les autorités algériennes, et assumée le Centre du patrimoine mondial.

TERMES DE REFERENCE :

Faisant suite aux deux missions organisées en 2007 cette mission a été consacrée aux études du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Casbah d'Alger et des contraintes archéologiques engendrées par le tracé du métro d'Alger,

PERSONNES RENCONTREES

La mission s'est déroulée du 26 au 30 septembre 2008 à Alger. Elle était conduite par Madame Mounira BACCAR, spécialiste du programme.

Les personnes rencontrées sont les suivantes :

Ministère de la culture,

- Madame Khalida Toumi, Ministre,
- Monsieur S Oulebsir, Secrétaire-général,
- Monsieur Mourad BETROUNI, Directeur central du patrimoine culturel,
- Madame Nabila CHERCHALI, Architecte, Sous-directrice de la conservation et de la restauration des biens culturels immobiliers,
- Monsieur Mohamed DAHMANI, Directeur de l'OGEBEC,
- Le CNERU :
- Monsieur Abdelouahab ZEKAGH, Architecte, chef de projet du CNERU pour l'étude du PPSMVSS de la Kasbah,

- Madame MEROUANI, architecte, CNERU,
- La Direction de la culture de la Wilaya d'Alger :
 - Madame Badia Sator, Directrice,
 - Monsieur Farid FETTOUCHE, Chef de service,
 - Monsieur Azzedine FERGUI, Attaché de conservation et de valorisation,
 - Madame Karima SADKI, Direction de la culture de la wilaya d'Alger,
 - Monsieur Kamel RIGHI, Architecte,
- Les responsables du projet « Métro d'Alger » :
 - Monsieur Tayeb Zendaoui, Directeur-général adjoint,
 - Monsieur Mohamed Saïd Kerrou, architecte,
 - Monsieur Hamid Aklil, Directeur,
 - Monsieur Merad Kherfi, Chef de Département,

Remerciements :

Cette mission nous a permis de noter l'importance accordée par les responsables et les autorités algériennes à son plus haut niveau, à la sauvegarde et à la mise en valeur du riche patrimoine culturel de la Casbah d'Alger.

Nous remercions, à ce titre, tout particulièrement Madame Khalida Toumi, Ministre de la Culture qui nous a fait l'honneur de nous recevoir en début de mission afin de marquer son attachement tout particulier à la préservation et la mise en valeur de la Casbah d'Alger et aussi de l'ensemble des sites archéologiques et historiques et plus particulièrement les Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Elle a bénéficié de l'appui et de la présence de M. S Oulebsir. Nous tenons à remercier Madame Zaïra Yahy pour sa bienveillante attention.

La mission a bénéficié de l'appui de la Délégation permanente de l'Algérie auprès de l'UNESCO, et plus particulièrement de Monsieur Kamel Boughaba, de son collègue Monsieur Mokhtar Attar, Conseiller, et de Madame Fella, Conseillère.

Elle a également bénéficié de la présence active de Madame B. Sator et de M. M. Betrouni, qui ont coordonné et organisé conjointement les réunions de travail.

Nous tenons à les remercier tous pour leur soutien et leur aide sans faille. Nous avons été sensibles à la qualité de l'accueil qui nous a été réservé, ainsi qu'à la cordialité et à la bonne coopération des personnes rencontrées.

Déroulement de la mission:

Dans les délais très contraints de cette mission, le temps a été réparti entre des visites de terrain, dans la Casbah et sur le site archéologique de la place des Martyrs et des rencontres avec les partenaires concernés par les études du plan de sauvegarde et par les responsables de la Société du métro d'Alger, et le département d'archéologie concernés par les contraintes archéologiques générées par le tracé du métro.

A. LA CASBAH D'ALGER

Pour mémoire nous rappellerons le contenu des recommandations faites lors de la précédente mission effectuée à la fin de l'année 2007:

- renforcer la coordination des différents acteurs et faciliter la prise de décision, par notamment la création d'un « Commissariat » à la Casbah placé sous l'autorité du gouvernement qui serait à même de mener à bien la mise en œuvre du plan de sauvegarde.
 - Renforcer les capacités de la Direction du patrimoine de la Wilaya, service d'expertise de conseil et d'animation, à disposition du commissariat.
 - Accompagner les travaux d'urgence par des réhabilitations d'immeubles privés et publics.
 - Réunir les archives en un même lieu pour en faciliter l'accès.
 - Former les entreprises en matière de réhabilitation et de restauration du bâti de la Casbah dans le respect des techniques anciennes.
- Une autre recommandation, exprimée dans le cours du rapport, portait sur les études du plan et la notion de « mise en conformité du plan » pouvant être revue compte tenu du travail assez lourd restant à accomplir dans l'élaboration du PPSMVSS.

Par rapport à cette dernière mission et aux recommandations ayant pu être faites dans un contexte d'interrogation face à l'ampleur et à la difficulté de la tâche à accomplir, le premier constat positif pouvant être fait est celui d'un passage aux actions concrètes :

- Les études du plan se poursuivent en ayant fait le constat de la nécessité de reprendre l'ensemble des enquêtes et études. Ce travail est en cours de finalisation et trouve son prolongement dans les enquêtes par immeuble faites par les équipes chargées des travaux d'urgence.
- Les travaux d'urgence sont à présent en cours de réalisation.
- En matière de relation entre les acteurs et de capacité de gouvernance, le rôle de la Direction de la Culture de la Wilaya d'Alger s'affirme, en synergie avec le travail du chargé d'étude du secteur sauvegardé auprès du CNERU, Monsieur Abdelouahab ZEKAGH, qui conduit les études et supervise les travaux d'urgence.
- Au niveau ministériel la décision de création d'un commissariat à la Casbah a été prise par le gouvernement et des compléments de financements conséquents devraient permettre de finaliser dans de bonnes conditions:
 - les études,
 - les travaux d'urgences,
 - les relogements (500) pouvant être nécessités par ces travaux.

L'ensemble de ces mesures montre l'impulsion forte donnée au projet par Madame la Ministre de la Culture afin de signifier à l'ensemble des acteurs institutionnels et aux habitants la volonté d'avancer sur ce dossier extrêmement complexe et difficile.

La mission se réjouit de ce passage à l'acte et le salue vivement.

L'objet des quelques remarques et recommandations qui vont suivre sont destinées, d'une part, à proposer des moyens pour conforter les positions prises et d'autre part à faire des propositions pour anticiper la charge à laquelle auront à faire face les gestionnaires de la Casbah, une fois les études validées et les restaurations engagées.

I -LES TRAVAUX D'URGENCE

Dans cette phase 1 de la mise en œuvre des travaux d'urgence impliquant 9 bureaux d'étude, un premier bilan établi par la Direction de la Culture de la Wilaya faisait état, sur les 160 interventions prévues, de 59 immeubles dont les travaux étaient réalisés et de 87 chantiers en cours.

Le résultat est spectaculaire quand on visite les quartiers. Certaines réalisations montrent à quel point ces travaux étaient indispensables pour la préservation des immeubles et pour la sécurité des habitants.

Si pour leur majorité, ces travaux sont bien perçus par les occupants, certains (les locataires surtout) refusent cependant de laisser intervenir les entreprises, dans des structures qui pour certaines présentent de forts risques d'écroulement.

La mise à disposition prochaine de logements devrait permettre de réduire les refus d'intervention de la part des habitants, par le relogement provisoire de certaines familles.

1. LES ETAIEMENTS

La majeure partie des étaitements est bien réalisée et joue son rôle essentiel de confortement des édifices. Certaines opérations, qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un contrôle lors de notre passage laissent à désirer, et alertent sur un certain écart de compétence entre les bureaux d'étude et les entreprises de réalisation. Nous tenons ici à appuyer la DCW et le chargé d'étude dans leur volonté de contrôler avec la rigueur la plus stricte la réalisation de ces travaux d'urgence.

Ce type de travaux pouvant mettre en jeu la stabilité des édifices et la sécurité des personnes ne peut souffrir d'une mise en œuvre approximative.

Deux types d'étaitements sont réalisés à l'occasion de ces travaux :

- 1.1. un premier type en bois de 5 cm d'épaisseur, pour peu qu'il soit correctement liaisonné, contreventé et moisé en double épaisseur, ne pose pas de question technique complexe de mise en œuvre, si toutefois la structure à conforter a été précisément analysée,
- 1.2. un deuxième type d'étalement est constitué de grands murs, édifiés sur des fondations existantes, venant s'appuyer sur les immeubles, à l'emplacement des édifices démolis. Ces structures sont assez impressionnantes et ne trouveront leur justification que dans la mesure où elles pourront servir d'appui à une construction nouvelle venant remplacer un édifice disparu.

Deux séries de recommandations où de questionnements peuvent être suscités par ces étaitements:

- Au plan technique, l'ampleur des travaux entrepris commande de s'entourer de tout conseil utile pour garantir la bonne tenue et la bonne réalisation de ces ouvrages. A ce titre une aide pourrait être recherchée pour la réalisation des liaisons entre les bois afin de garantir l'efficacité des contreventements (un compagnon charpentier par exemple). Une recherche pourrait également être faite sur le comportement de ces ouvrages en cas de tremblement de terre, notamment pour les grands murs en maçonnerie dont la hauteur peut laisser perplexe quant à leur résistance face à un phénomène sismique. Sur cet aspect de l'analyse des structures, l'apport d'un ingénieur spécialisé dans le comportement des

structures anciennes et sur leur comportement en zone sismique serait d'une grande aide pour conforter et asseoir la crédibilité du travail en cours. Monsieur ZEKAGH, à l'occasion d'une intervention à Arles dans un séminaire organisé par l'association des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial, a rencontré Monsieur Norbert AIGOIN, avec lequel il a eu des échanges fructueux sur divers sujets relatifs aux travaux de confortement des édifices. Ce dernier est ingénieur en structure, et spécialisé en matière de structures anciennes et de leur résistance sismique.

- Nous ne verrons que des avantages, si les autorités algériennes renaient la recommandation de faire appel à une expertise de haut niveau sur ce sujet des structures et de leur résistance sismique, à notre avis indispensable dans le cas présent.
- Au plan de l'articulation entre ces travaux d'étalement avec la mise en valeur prochaine des immeubles, il nous apparaît indispensable, tel que préconisé à l'occasion de la précédente mission, d'accompagner la réalisation de ces gros murs de soutènement, outre d'une expertise sur leur comportement sismique, d'opérations démonstratives illustrant la manière dont elles peuvent servir de support à une construction future. Cela suppose au moment de la mise en place des travaux de confortement, de procéder à une étude sommaire de la capacité de ces murs à constituer l'armature d'une prochaine construction. Des opérations de réhabilitation/reconstruction doivent être rapidement et bien mises en place, à titre démonstratif. Ceci permettra de convaincre les opérateurs et les usagers sur les suites données à ces travaux d'urgence et réinstaurer ainsi la confiance dans la capacité de réinvestissement de la Casbah.

II LE PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE

1. LES ETUDES

Les études se poursuivent, avec des précisions apportées sur l'analyse des immeubles par les enquêtes réalisées au moment de la mise en œuvre des travaux d'urgence.

Des présentations de ce travail sont faites, sans que la forme prévue par les textes soit, semble-t-il totalement organisée. Nous attirons l'attention sur l'importance qu'il faut accorder à la mise en place d'une instance d'examen de ces études dont le travail sera le garant de la bonne analyse des dispositions du plan, puis de son approbation.

2. LE SUIVI DES TRAVAUX

Que ce soit en matière d'études ou de travaux, l'importance du renforcement des compétences de la Direction de la Culture de la Wilaya avait été soulignée précédemment, afin que cette dernière ait de réelles capacités pour se mettre au service de ses partenaires et devienne bientôt l'instrument opérationnel du commissariat à la Casbah.

Nous avons souligné ci-dessus l'importance de l'expertise à apporter dans le contrôle des travaux d'urgence qui conduit à préconiser un appui en matière de technique de mise en oeuvre de l'étalement et de préconisation sur les structures.

La poursuite des études puis leur approbation prochaine (dans un délai de deux à trois ans) et les réalisations qui suivront, conduit à préconiser d'anticiper sur les phases à venir en matière de compétences dont devra disposer la DCW pour faire face aux enjeux:

- l'approbation du plan constitué d'un règlement et d'un document graphique très précis, faisant des prescriptions à la parcelle ne serait d'aucune efficacité sans une application stricte qui impose de disposer d'un personnel qualifié dans l'instruction des demandes d'autorisation,
- Les règles architecturales et le cahier de recommandation établis, ne seraient d'aucune utilité pour les usagers s'ils n'étaient accompagnés d'un conseil, prodigué par un spécialiste de la Direction de la Culture de la Wilaya, à même d'aider les particuliers et les professionnels au moment de la mise en place des opérations.
- L'ensemble des compétences requises dans les années à venir est très varié:
 - Conseil et contrôle architectural par l'application des règles édictées,
 - Conseil dans la mise en œuvre,
 - Formation des artisans,
 - Formation des instructeurs de dossiers de demandes d'autorisation.

Comme cela a été suggéré à plusieurs reprises dans des domaines divers, nous recommandons d'organiser des coopérations permettant d'apporter un perfectionnement dans ces divers domaines.

Plutôt que d'éparpiller les multiples demandes d'expertise ou de formation, nous recommandons de les regrouper au sein d'une « *maison du patrimoine de la Casbah* » initié par la DCW. Cette structure lui permettra d'organiser, avec les autres services et partenaires, un réseau de compétences permettant de faire face aux enjeux de gestion de la Casbah.

A l'occasion de notre dernier séjour, en septembre 2008, le Ministère de la culture souhaitait engager une collaboration destinée à initier un certain nombre de « chantiers écoles » dans la Casbah. M. Didier Répelin, architecte en chef des monuments historiques s'était rendu à Alger pour préciser les conditions de mise en œuvre de ce projet.

D'autres projets de coopération parmi lesquels nous pouvons citer la coopération italienne, sont vraisemblablement en gestation. L'enjeu consiste aujourd'hui à fédérer ces différentes initiatives autour d'un organisme unique, la « Maison du patrimoine de la Casbah » par exemple, afin de faire face aux multiples besoins de compétences, administratives ou technique.

Qu'en serait-il aujourd'hui de l'application du règlement s'il était approuvé?

Chacun s'accorde à dire que, dans les conditions actuelle d'examen des demandes, il ne pourrait être appliqué. Nous recommandons donc de former dès aujourd'hui le personnel apte à appliquer les futures règles. La remarque vaut pour l'ensemble des compétences nécessaires à la restauration et à la mise en valeur de la Casbah.

Recommandations :

- a. Nous recommandons aux autorités algériennes de faire appel à une expertise de haut niveau sur le sujet des structures et de leur résistance sismique, à notre avis indispensable dans le cas présent.
- b. Nous recommandons, que ce soit en matière d'études ou de travaux, le renforcement des compétences de la Direction de la Culture de la Wilaya afin que cette dernière ait de réelles capacités pour se mettre au service de ses partenaires et devienne bientôt l'instrument opérationnel du commissariat à la Casbah.
- c. Nous recommandons de regrouper l'ensemble des activités de formation et de coopération au sein d'une « *maison du patrimoine de la Casbah* » initiée par la DCW. Cette structure lui permettra d'organiser, avec les autres services et partenaires, un réseau de compétences permettant de faire face aux enjeux de gestion de la Casbah.
- d. Nous recommandons, d'organiser des coopérations internationales permettant d'apporter un perfectionnement dans les divers domaines de compétence de la DCW à savoir :
 - Conseil et contrôle architectural par l'application des règles édictées,
 - Conseil dans la mise en œuvre,
 - Formation des artisans,
 - Formation des instructeurs de dossiers de demandes d'autorisation.

B. LE PROJET DU METRO D'ALGER

1. CONTEXTE DU PROJET :

- 1.1. Les travaux d'infrastructure liés à la construction du métro d'Alger et des ouvrages annexes (stations, puits de ventilation, etc...) sont situés dans le périmètre classé de la Casbah, patrimoine national algérien depuis 1973 et inscrit au « Patrimoine Mondial » par l'UNESCO en 1992.
- 1.2. Ce secteur recouvre l'ancien comptoir phénico-punique d'*Ikosim*, qui deviendra cité autonome de Maurétanie avant d'être annexée par Rome et recevoir en 75 le droit latin de l'empereur Vespasien. Après les invasions vandales, la tribu des Beni Mezganna s'installe au VII^{ème} s. sur le site qui connaît ultérieurement un développement remarquable sous la domination ottomane. Il restera le lieu du pouvoir jusqu'à l'époque coloniale qui y a laissé son empreinte dans la trame urbaine.
- 1.3. En 2007, à l'issue d'un précédent rapport¹ réalisé à la demande des autorités algériennes nous avons établi que :
- les travaux de construction du métro étaient susceptible de détruire des vestiges archéologiques, remontant à plus de deux mille ans, présents dans le sous-sol de la basse Casbah et faisant partie intégrante de la valeur universelle du domaine du Patrimoine Mondial ;
 - l'impact sur le sous-sol du projet de la station de métro « Place des Martyrs » devait être réduit drastiquement, en tenant compte des contraintes archéologiques afin de minimiser les destructions occasionnées au patrimoine culturel algérien ;
 - la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable permettrait d'évaluer précisément l'état de conservation, la chronologie et la puissance des vestiges enfouis, d'adapter le projet de génie civil et d'envisager les mesures de protection, voire de sauvegarde par la fouille archéologique. Nous recommandions à cette occasion de faire appel à une assistance technique internationale afin d'en garantir la bonne fin.

2. ETAT DU PROJET :

- 2.1. Le projet de station « Place des Martyrs » a été revu par l'Entreprise du Métro. Celle-ci a présenté quatre variantes (numérotées H1 à H4). L'option H2 préconisée² réduit l'impact destructeur sur les vestiges archéologiques à environ

¹ On se reportera au rapport de la mission UNESCO-Centre du Patrimoine Mondial réalisée du 18 au 22 novembre 2007, comportant 6 pages et 7 annexes, en date du 1^{er} décembre 2007.

² Cf. Annexe 2. L'implantation de la variante H2 a été positionnée à partir des éléments transmis par l'Entreprise du Métro d'Alger.

4000 m². Il est souhaitable que le projet de station soit encore revu, en minimisant la superficie des niveaux supérieurs qui atteignent les couches archéologiques, en s'attachant en particulier à réduire les volumes « ostentatoires » consacrés à la circulation du public. Il n'est pas envisageable d'accepter la destruction de près d'un demi hectare du cœur de la ville antique et ottomane.

2.2. Des sondages archéologiques³ ont été réalisés au sud de la zone concernée par les travaux du métro. Ils ont ponctuellement révélé l'existence de caves de bâtiments coloniaux. Par ailleurs, sous des niveaux de remblais modernes épais de 1 à 2,50 m liés à l'aménagement de la place d'Armes qui deviendra la place des Martyrs, ont été mis au jour les vestiges de constructions d'époque vraisemblablement ottomane et d'installations artisanales (fours) particulièrement bien préservés. Les niveaux antiques sous-jacents n'ont été que partiellement effleurés : une mosaïque a été découverte à 4,00 m de profondeur.

2.3. Les résultats de ces sondages confirment les découvertes antérieures :

- vestiges d'habitations médiévales et maisons romaines décorées de mosaïques lors de la fouille de l'îlot Lallahoum en 1995-1997 ;
- découvertes fortuites, à l'occasion de travaux d'urbanisme réalisés depuis le XIX^{ème} siècle, qui confirment que la place des Martyrs se situe au cœur de la ville antique et médiévale⁴.

Ils témoignent du bon état de conservation des vestiges sur plusieurs mètres d'épaisseur dans le sous-sol. Bien que le substrat géologique n'ait pas été observé, les indications fournies par les sondages géotechniques⁵ dont nous disposons laissent supposer une épaisseur des niveaux anthropisés atteignant 7,00 m voire plus dans la partie sud-est de la place des Martyrs

2.4. Ces sondages sont d'une surface très limitée. Il est nécessaire de les compléter afin de disposer d'un véritable diagnostic archéologique. Nous préconisons de :

- réaliser un relevé topographique précis des vestiges mis au jour,
- reprendre les sondages existants afin d'obtenir une séquence stratigraphique dont les couches seront précisément datées en isolant les mobiliers qu'elles renferment,
- effectuer un sondage profond qui atteigne le substrat géologique, afin de reconnaître les niveaux les plus anciens qui se situent à plus de 7m de profondeur,

³ On se reportera au plan schématique des sondages figurant à l'Annexe 3 du présent rapport, ainsi qu'au rapport préliminaire : Direction de la Culture Wilaya d'Alger, Sondage archéologique à la place des martyrs, 2008, 8 page. Une prospection géophysique avec un radar de sol a précédé la réalisation des sondages manuels. Nous avons pu en consulter le rapport : Bennadji Mourad, Hydro environnement, Recherche de vestiges archéologiques et réseaux place des Martyrs, 2008, 9 pages et 3 annexes. Les résultats obtenus n'ont pas été probants du fait de la grande profondeur des vestiges archéologiques et des limites inhérentes à cette méthode.

⁴ Cf. plan figurant en Annexe 4

⁵ Cf. Annexe 3 où figure la localisation des sondages géotechniques fournis par la l'Entreprise du Métro d'Alger, l'épaisseur des niveaux anthropisés et l'indication des données des carottages qui ont une signification archéologique.

- réaliser une série de sondages stratigraphiques dans la zone nord du projet de station, afin d'avoir une appréciation du potentiel archéologique sur l'ensemble de l'emprise des travaux de la future station.
- 2.5. La réalisation de ce diagnostic archéologique est indispensable afin de déterminer l'état de conservation, la chronologie et le potentiel archéologique des vestiges enfouis. Ses résultats devront donner les informations nécessaires à la définition d'une stratégie précise d'implantation de la station de métro, de son emprise et des mesures compensatoires pour la sauvegarde des vestiges. Ils permettront de définir les conditions et les caractéristiques d'une fouille préventive qui préservera les informations patrimoniales sur les zones qui seront irrémédiablement détruites par les travaux d'aménagement du métro.
 - 2.6. Il est essentiel que cette emprise soit réduite au minimum, le traitement par la fouille des vestiges patrimoniaux étant un ultime recours requérant des moyens humains et techniques importants et des compétences difficile à réunir si l'on veut préserver la connaissance du passé dans des conditions acceptables. Les découvertes devront alors être restitués au public et présentées dans un espace muséographique qui pourrait être accessible depuis la station de métro afin de garder la mémoire historique du lieu.
 - 2.7. La complexité technique (délais, contexte urbain, profondeur importante, qualité de conservation des vestiges) du diagnostic et des fouilles à réaliser éventuellement ne doit pas être sous-estimée : une assistance technique internationale est indispensable afin de permettre aux archéologues algériens de mener cette opération selon les standards reconnus.
 - 2.8. Les autres zones du secteur sauvegardé affectées plus légèrement par les aménagements superficiels du métro (accès de la station «Ali Boumendjel », PV1 et PV2) devront également faire l'objet de fouilles archéologiques préalables aux travaux afin de permettre l'examen des vestiges avant leur destruction.
 - 2.9. Si les voûtes situées sous la place des Martyrs devaient être intégrées au projet, il serait nécessaire d'en faire l'étude avant tous travaux d'aménagement. Les sous-sols remontent à l'époque ottomane, un arsenal pour les bateaux y était probablement installé.

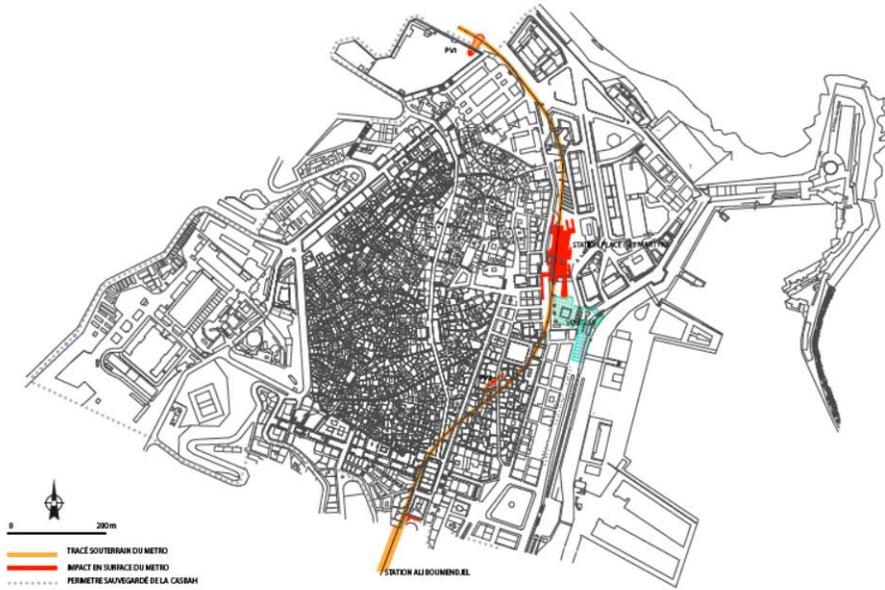
3. RECOMMANDATIONS :

- 3.1. Les vestiges archéologiques, remontant à plus de deux mille ans, présents dans le sol de la basse Casbah font partie intégrante de la valeur universelle du domaine du Patrimoine Mondial de la Casbah d'Alger. Leur destruction par les travaux liés à la construction du métro doit être évitée autant que possible.
- 3.2. Les destructions du patrimoine enfoui occasionnées par la construction de la station « Place des Martyrs » doivent être réduites drastiquement. Nous

demandons qu'une nouvelle variante, d'emprise restreinte par rapport au projet actuel, soit étudiée et présentée au Centre du Patrimoine Mondial.

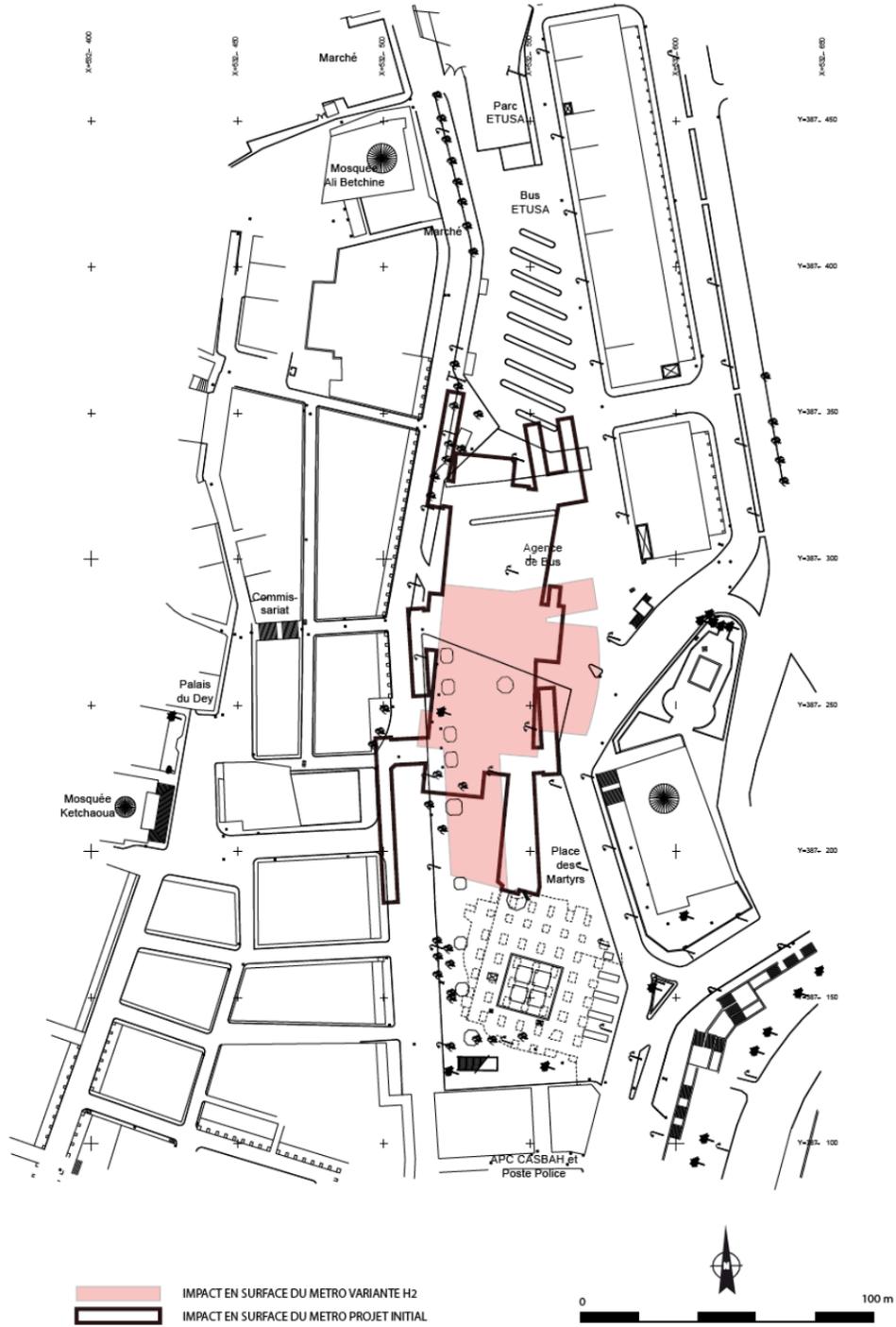
- 3.3. Nous recommandons aux autorités algériennes de compléter les sondages archéologiques déjà réalisés sur la place des Martyrs afin de disposer d'un diagnostic archéologique pertinent. Il devra permettre d'évaluer l'état de conservation, la chronologie et la puissance des vestiges enfouis, d'adapter le projet de génie civil du métro en parfaite connaissance de cause, d'envisager les mesures de protection nécessaires et de définir les caractéristiques techniques et scientifiques d'une éventuelle fouille archéologique préalable à la destruction des vestiges par les travaux d'aménagement.
- 3.4. Nous recommandons aux autorités de faire appel à une assistance technique internationale lors de la réalisation de cette évaluation.
- 3.5. Nous recommandons que les zones détruites par les travaux du métro (station « place des Martyrs », accès à la station « Ali Boumendjel », postes de ventilation, déviation des réseaux), fassent l'objet de fouilles archéologiques préalables afin de sauvegarder les informations archéologiques et de préserver la connaissance du patrimoine par son étude avant destruction.
- 3.6. Nous recommandons aux autorités algériennes de présenter au public les vestiges archéologiques éventuellement mis au jour lors des fouilles dans un espace muséographique intégré à la Casbah, afin de permettre la compréhension de l'histoire de ce site emblématique.

ANNEXE 1



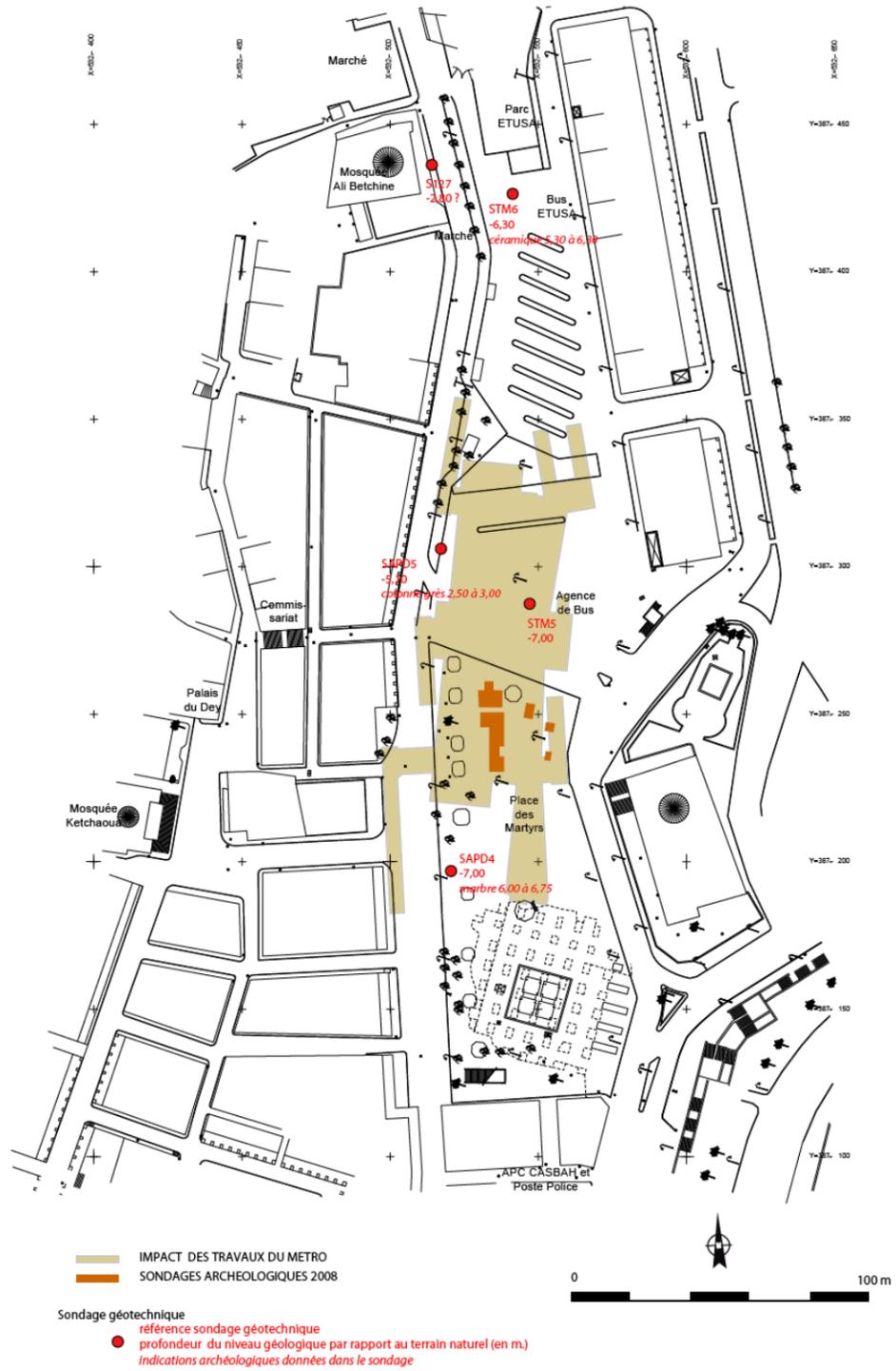
ANNEXE 1 : TRACÉ DU PROJET DE METRO DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE DE LA CASBAH D'ALGER

ANNEXE 2



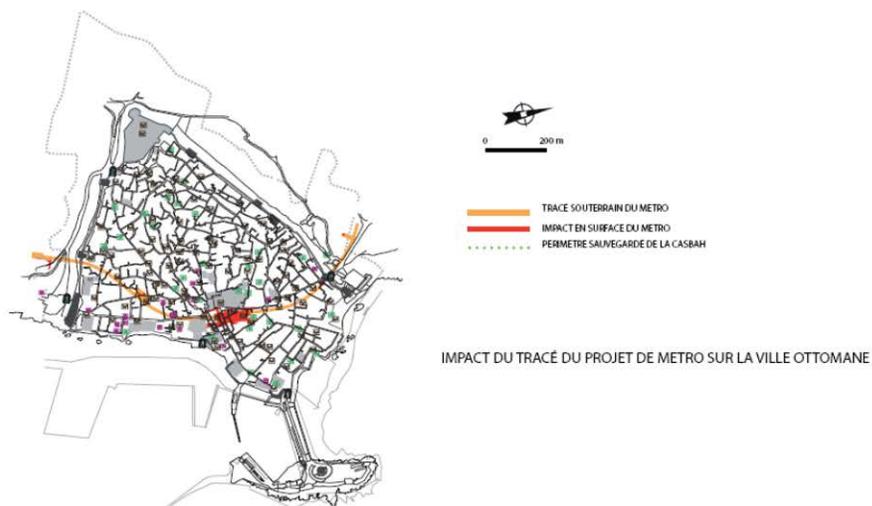
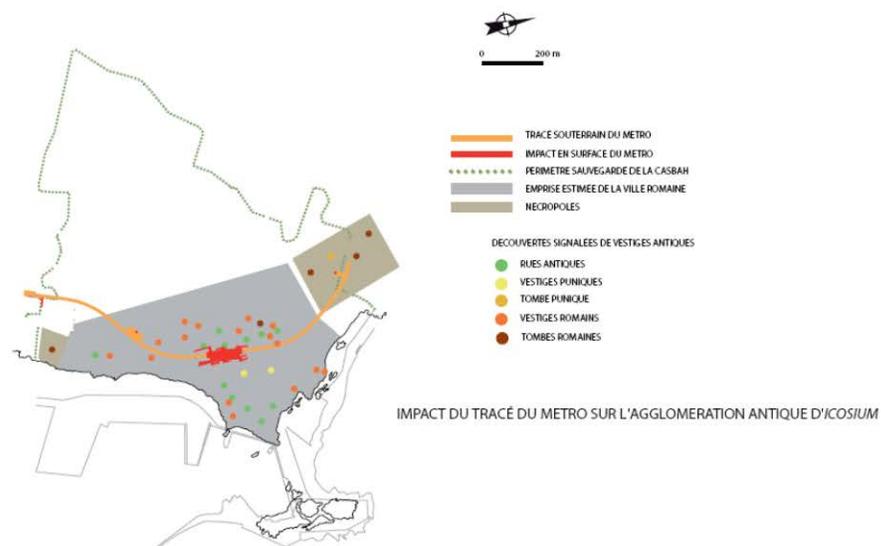
ANNEXE 2 : IMPACT DES TRAVAUX DE LA STATION "PLACE DES MARTYRS"

ANNEXE 3



ANNEXE 3 : LOCALISATION DES SONDAGES GEOTECHNIQUES ET DES SONDAGES ARCHEOLOGIQUES 2008

ANNEXE 4



ANNEXE 4 : IMPACT DU TRACÉ DU METRO SUR LA TRAME URBAINE HISTORIQUE DU SECTEUR SAUVEGARDE DE LA CASBAH

ANNEXE 5, photos



1. réalisation des sondages archéologiques place des Martyrs (*photo Direction de la Culture – Wilaya d'Alger*)



2. vestiges d'un pavement d'époque ottomane découvert lors des sondages archéologiques place des Martyrs (*photo Direction de la Culture – Wilaya d'Alger*)



3. vestiges de constructions et de fours découvert lors des sondages archéologiques place des Martyrs (*photo Direction de la Culture – Wilaya d'Alger*)



4. mosaïque romaine en cours de dégagement mise au jour dans les sondages archéologiques place des Martyrs



5. caves d'immeubles d'époque coloniale découvertes sous la place des Martyrs (*photo Direction de la Culture – Wilaya d'Alger*)

